

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 juin 2025 à 19h30

Réunion sur convocation du 06/06/2025 adressée par mail le 06/06/2025 à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 10 avril et de l'ordre du jour de la séance
2. Recrutement agent d'accueil à l'agence postale
3. Site Berrod :
 - Autorisation à signer la convention opérationnelle
 - Réalisation d'une étude d'opportunité
4. Facturation électricité La Taverne Vagabonde
5. Récapitulatif des tarifs facturation eau et assainissement 2025
6. RPQS 2024
7. Questions diverses

Présents : Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Céline COLAS, Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA, Isabelle TISSOT, Bertrand MONOT, Yann PATULA (8)

Excusée : Sylvie LEFEBVRE (1)

Yann PATULA est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h41

1. Validation de l'ordre du jour de la séance et validation du PV du 10/04/2025

Après lecture, l'ordre du jour est validé ainsi que le procès-verbal du 10/04/2025.

2. Recrutement agent d'accueil à l'agence postale

Anne-Marie KNAPP est sur le départ pour une autre collectivité territoriale début juin. Compte tenu de son préavis et de ses congés elle partira le 6 juin.

Suite au lancement d'une offre de recrutement du 2 au 27 mai, une dizaine de candidatures a été reçue. Après les entretiens individuels, le choix s'est porté sur la candidature de Yann Patula.

Pour être en règle avec le code électoral, Yann Patula démissionnera de son poste de conseiller municipal avant de prendre ses fonctions à l'agence postale.

3. Site Berrod

- Autorisation à signer la convention opérationnelle

Le maire expose au conseil municipal qu'il est prévu sur la commune la maîtrise du foncier pour l'ensemble

immobilier « Entreprise Berrod ».

Cela concerne l'ensemble des parcelles désignées ci-dessous :

Section	N° cadastral	Adresse	Surface à acquérir (en m ²)
AB	678	1 rue de l'Industrie	4 012
AB	536	Au Village	1 424
AB	356	1 rue de l'Industrie	429
AB	713	1 rue de l'Industrie	6 141
AB	712	1 rue de l'Industrie	165
AB	259	Au Village	73
D	73	Sous les rochers	1 060
Total			13 304

L'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF), institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la commune et l'EPF.

A cet effet, il est donc proposé au conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'Etablissement Public Foncier, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Meussia ou à tout opérateur désigné par elle.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, **décide** de confier le portage du foncier de l'opération concernée à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC.

Délibération 39328-2025-16 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

- Réalisation d'une étude d'opportunité

Mme le Maire propose au conseil municipal d'engager une étude d'opportunité selon le schéma suivant :

- Qualification de la friche et examen de la dureté technique du site
 - cadre technique
 - cadre réglementaire
 - cadre environnemental et paysager
 - chiffrage prévisionnel des études techniques en phase faisabilité
- Analyse du contexte socio-économique
- Préfaisabilité

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, **souhaite** engager une étude d'opportunité par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et **sollicite** l'EPF pour sa mise en place et valide le devis correspondant annexé à cette délibération pour un montant de 10 125 € HT.

Délibération 39328-2025-17 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

4. Facturation électricité La Taverne Vagabonde

Suite à la demande de Mme Maillet Caroline pour obtenir une autorisation d'emplacement de son bar itinérant dénommé « La Taverne Vagabonde » sur la place de Meussia avec une alimentation en électricité, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de demander une contribution de 100 euros pour une saison. (d'avril à octobre)

Délibération 39328-2025-18 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

5. Récapitulatif des tarifs facturation eau et assainissement 2025

Suite à la réforme de l'eau mise en place dernièrement, il paraît opportun de récapituler l'ensemble des tarifs et redevances associés à la facturation eau et assainissement pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, récapitule les différents tarifs sur lesquels les différentes instances (commune, communauté de communes et agence de l'eau) ont déjà délibéré comme suit :

➤ Commune de Meussia

- Prix eau : 1.30 € HT/m³
- Location compteur eau : 2 € HT/mois

➤ Terre d'Emeraude Communauté

- Part variable assainissement : 1.60 € HT/m³
- Part fixe : 90.64 € HT/an soit 45.32 € HT pour le semestre

➤ Agence de l'eau

- Redevance consommation eau potable : 0.43 € HT/m³
- Redevance prélèvement ressource en eau : 0.0466 € HT/m³
- Performance des réseaux d'eau potable : taux de 0.05 € HT/m³ et coefficient de modulation de 0.2 soit 0.01 € HT/m³
- Performance des systèmes d'assainissement collectif : taux de 0.03 € HT/m³ et coefficient de modulation de 0.3 soit 0.01 € HT/m³

Délibération 39328-2025-19A adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS) 2024

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son

article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le SIDEC du Jura, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de MEUSSIA. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Délibération 39328-2025-20 adoptée à l'unanimité (8 voix Pour)

7. Questions diverses

Pylône réseau mobile 4 G : suite au refus de l'ONF de voir implanter le pylône sur une parcelle soumise à l'ONF, la commune poursuit l'objectif de pouvoir concrétiser ce projet important pour les habitants. Elle décide donc d'étudier techniquement un nouveau projet qui pourra être validé, en modifiant l'emplacement du pylône, et ce tout en restant sur la parcelle D400, mais sur une partie non soumise.

Ecole : 2 enseignants sont sur le départ sur l'école de Meussia. Les prévisions pour la rentrée de septembre 2025 sont de 67 élèves sur le RPI (pour rappel 71 élèves à la rentrée de 2024)

FC Pont de la Pyle : le club recrute des joueurs.

AICA : Yoann Boisson prend la présidence de la chasse et remplace Jean-Luc GAY.

PLUi : les éléments du PLUi sont consultables sur le site de Terre d'Emeraude Communauté via la rubrique urbanisme ou avec le lien : <https://www.terredemeraude.fr/plui-perimetre-jura-sud/>

APEI : la vente des brioches aura lieu du 6 au 12 octobre 2025.

Course des Bourriques au stade de Creux le dimanche 6 juillet.

Loi « municipales 2026 » : généralisation du scrutin de liste paritaire, fin du panachage des bulletins de vote (la liste est bloquée)

Enedis : une partie de la ligne haute tension venant de Thoiria sera enfouie à l'automne.

ONF : Gabriel Lecomte est parti vers d'autres lieux et c'est Pascale Paillot qui assure l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouvel agent.

Fin de la séance à 21h27

Procès-Verbal lu et arrêté lors de la séance du conseil municipal en date du _____ et publié sur le site internet de la commune le _____

Le secrétaire de séance,

Yann PATULA

Mme le Maire,

Isabelle TISSOT